

Les terrasses

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Les mobiliers et éléments divers de la terrasse

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Vente d'alcool

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service des Licences et Débits de boissons au 04 67 07 73 35 ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Cerfas selon les types de travaux

Modifications (intérieur, façades, devantures, travaux de peinture, pose de baie vitrée, de rideau, de store...)

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Pose ou remplacement d'enseigne perpendiculaire ou à plat

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Plus d'infos



Commerce de proximité: [Commerce de proximité](#)

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 35](#)

[Mail](#)

Le Pays de l'Or vous propose [geosphere](#) :

L'Agglomération du Pays de l'Or vous propose [geosphere](#), un service en ligne gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour vos démarches d'urbanisme.

L'Agglomération du Pays de l'Or propose pour toutes les communes du territoire un nouveau service en ligne qui permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Plus besoin de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers, il suffit de se connecter et de créer un compte sur [geosphere](#) .

Et toujours sur [Servicepublic.fr](#) :

Afin d'avoir des documents à jour, voici les informations consultables sur le site [servicepublic.fr](#):

Contrats de travail, stages en entreprise

- Contrat à durée indéterminée (CDI)
- Contrat d'extra (CDD d'usage)
- Contrat de travail temporaire (ou contrat dit d'intérim)
- Portage salarial
- Prêt de main-d'œuvre entre entreprises
- Stage en entreprise : obligations de l'employeur
- Stage en entreprise : gratification minimale du stagiaire

Questions – Réponses

- Un employeur peut-il embaucher en contrat à durée déterminée (CDD) ?
- Contrat d'apprentissage et de professionnalisation : quelles différences ?
- Qu'est-ce qu'un CDD à objet défini (ou CDD de mission) pour un salarié du secteur privé ?
- Secteur privé : qu'est-ce que l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ?
- Dans quel secteur peut-on recourir au CDD d'usage ou au CDD temporaire (intérim) ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Offre de contrat de travail et promesse d'embauche unilatérale

Pour en savoir plus

- Jours fériés et ponts

Source : Ministère chargé du travail

Services en ligne

- Demande d'autorisation de travail pour conclure un contrat de travail avec un salarié étranger résidant en France
Formulaire
- Demande d'autorisation de travail pour conclure un contrat de travail avec un salarié étranger résidant hors de France
Formulaire
- Attestation de détachement à l'étranger
Formulaire
- Avis de mission professionnelle à l'étranger (détachement inférieur à 3 mois)
Formulaire
- Simulateur du coût d'embauche
Simulateur
- Simulateur du coût d'embauche d'un salarié en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
Simulateur

Textes de référence

- Code du travail : Article L3134-1 à L3134-16

Jours fériés en Alsace-Moselle



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00